

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications

« SO.TE.TEL »

Siège social : Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis-

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL" publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : MR Jamel SASSI.

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2018 (exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS

	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES		9 919 932	10 404 906
Immobilisations incorporelles		943 887	943 887
Moins : amortissements		-943 887	-943 887
Immobilisations corporelles	A-1	28 485 315	28 748 790
Moins : amortissements		-19 422 847	-18 818 284
		9 062 468	9 930 506
Immobilisations financières	A-2	1 007 464	624 400
Moins : provisions		-150 000	- 150 000
		857 464	474 400
Autres actifs non courants	A-3	1 127 855	2 731 499
Moins : provisions		-672 407	-651 438
		455 448	2 080 061
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		10 375 380	12 484 967
ACTIFS COURANTS			
Stocks		4 195 856	3 567 787
Moins : provisions		-791 778	-814 230
	A-4	3 404 078	2 753 557
Clients & comptes rattachés		50 760 407	48 184.707
Moins : provisions		-6 739 249	-6 271 615
	A-5	44 021 158	41 913 091
Autres actifs courants		10 228 827	8.916.992
Moins : provisions		-25 049	-25 049
	A-6	10 203 778	8 891 944
Placements et autres actifs financiers		57 628	60 931
Moins : provisions		-	-
	A-7	57 628	60 931
Liquidités et équivalents de liquidités	A-8	2 452 342	959 330
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		60 138 984	54 578 853
TOTAL DES ACTIFS		70 514 364	67 063 820

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2018 (exprimés en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES	P-1		
Capital social	P-1-1	23 184 000	23 184 000
Réserves légales		1 972 467	1 972 467
Autres capitaux propres		1 202 128	1 201 740
Résultats reportés	P-1-2	- 3 833 539	-9 841 970
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		22 525 056	16 516 237
Résultat de l'exercice	P-2	4 045 857	6 008 431
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		26 570 913	22 524 668
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions pour risques	P-3-1	642 644	1 776 356
Emprunts	P-3-2	3 376 659	5 091 531
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		4 019 303	6 867 887
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	P-4	18 062 223	12 487 420
Autres passifs courants	P-5	18 510 211	15 768 796
Concours bancaires et autres passifs financiers	P-6	3 351 714	9 415 049
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		39 924 148	37 671 265
TOTAL DES PASSIFS		43 943 451	44 539 152
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		70 514 364	67 063 820

P-7 Engagements hors bilan : 16 969 277 DT

ETAT DE RESULTAT

Du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2018 (exprimés en Dinars Tunisiens)

	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION	R-1		
Ventes, travaux & services	R-1-1	47 035 970	47 252 984
Autres produits d'exploitation		255 758	191 968
Total des produits d'exploitation		47 291 728	47 444 952
CHARGES D'EXPLOITATION	R-2		
Achats consommés	R-2-1	24 310 233	24 324 059
Services extérieurs	R-2-2	3 442 598	3 439 507
Charges de personnel	R-2-3	13 159 487	11 764 429
Autres charges	R-2-4	941 976	1 632 808
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-2-5	2 326 946	1 812 101
Total des charges d'exploitation		44 181 240	42 972 904
Résultat d'exploitation	R-3	3 110 488	4 472 048
Charges financières	R-3-1	-1 806 031	-1 950 012
Produits financiers	R-3-2	447 761	131 710
Autres gains ordinaires	R-3-3	1 122 937	3 463 151
Résultat des activités ordinaires avant impôt		2 875 155	6 116 897
Impôt sur le résultat	R-4	-104 379	- 108.466
Résultat des activités ordinaires après impôt		2 770 776	6 008 431
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		1 275 081	
Résultat après modifications comptables		4 045 857	6 008 431

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Du 1er janvier jusqu'au 31 Décembre 2018 (exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	31/12/2018	31/12/2017
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements	53 671 476	48 643 772
Clients	51 994 438	48 004 535
Produits divers ordinaires	1 677 038	639 237
Décaissements	41 580 064	48 201 836
Fournisseurs	23 356 803	31 491 551
Personnel	10 210 613	9 338 751
Etat et collectivités publiques	5 337 060	4 794 255
Autres décaissements	2 675 588	2 577 279
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	12 091 412	441 936
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Encaissements	296 965	2 124 875
Cessions d'Immobilisations	296 965	2 124 875
Décaissements	482 962	194 400
Acquisition immobilisations incorporelles		
Acquisition immobilisations corporelles	482 962	194.400
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-185 997	1 930 475
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissements	1 247 444	3 521 254
Emprunts bancaires	1 200 0000	3 500 000
Décaissements	7 443 073	6 543 990
Emprunts et Leasing	5 489 750	4 520 232
Dividendes et Jetons de présence	52 064	38 552
Avances à régulariser	3 691	18 266
Charges Financières	1 467 058	1 945 686
Souscription au capital Sotetel-Algérie	383 066	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-6 195 629	-3 022 736
Variation de la trésorerie	5 709786	-650 325
Trésorerie au début de l'exercice	- 3 961 895	-3 311 570
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 747 891	- 3 961 895

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2018

1. PRESENTATION & REGIME FISCAL DE LA SOCIETE

1.1 Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications (SO.T.E.TEL) est une société anonyme créée en 1981, au capital social de 23.184.000 Dinars divisé en 4.636.800 actions de 5 Dinars chacune.

La SO.T.E.TEL a été introduite par OPV au premier marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 27/05/1998.

L'objet social de la SO.T.E.TEL consiste à :

- Les prestations de service, d'installation, de déploiement, de test, de réception, d'intégration, de mise en service, d'exploitation et de maintenance de fournitures, d'équipements terminaux, de réseaux publics et privés de télécommunications filaires, optiques, radioélectriques et virtuels.
- La formation professionnelle et la distribution commerciale.
- Les prestations d'études, de développement, de conception, d'architecture, d'ingénierie, de conseil/consulting, d'expertise, d'audit, de support et d'assistance technique.

1.2 Régime fiscal de la société

La SO.T.E.TEL est assujettie à la TVA, et elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 25%.

2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

2.1 Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, exprimés en dinars Tunisiens, ont été arrêtés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes du système comptable des entreprises (loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996).

2.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les états financiers couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018.

2.2.1 Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition en hors TVA à l'exception du matériel ayant supporté une TVA non déductible fiscalement.

Ces immobilisations sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, la base amortissable est constituée par la valeur d'entrée. Les taux d'amortissements appliqués par la SO.T.E.TEL sont les suivants :

<input type="checkbox"/> Constructions	2 %
<input type="checkbox"/> Matériels & engins	20 %
<input type="checkbox"/> Matériels de transport	20 %
<input type="checkbox"/> M.M.B	10 %
<input type="checkbox"/> Logiciels informatiques	33 %
<input type="checkbox"/> Matériels informatiques	15 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata temporis.

2.2.2 Les placements à court terme

Les placements à court terme sont composés d'actions SICAV. Ils sont enregistrés au cours de clôture. Les pertes ou les gains sur placement par rapport au prix d'acquisition sont portés au résultat comptable.

2.2.3 Comptabilisation des stocks

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition composé du prix d'achat, des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que des frais de transport, d'assurance et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les éléments de stocks de la SO.T.E.TEL sont valorisés selon la méthode du CMP. Ainsi, les sorties sont valorisées au CMP qui est modifié à l'occasion de chaque nouvelle entrée.

Les stocks d'exploitation sont valorisés au coût moyen pondéré après chaque entrée.

2.2.4 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre des prestations de services et ventes réalisées par la SO.T.E.TEL. Les revenus sont déterminés nets des réductions commerciales, des taxes sur le chiffre d'affaires et en général de toute somme encaissée pour le compte de tiers.

Les revenus non encore facturés sont comptabilisés en tenant compte du degré d'avancement estimé en fonction des travaux effectivement réalisés et valorisés aux prix contractuels.

NOTES RELATIVES AU BILAN

A-1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes totalisent au 31/12/2018 la somme de **9 062 468 DT** contre **9 930 506 DT** au 31/12/2017

La composition de ces immobilisations par catégorie se présente comme suit :

DESIGNATION	Val. Brute	Amortissements	Val. Nette 31-12-18	Val. Nette 31-12-17
- Terrains	1 420 010	-	1 420 010	1 420 010
- Constructions	7 863 538	3 315 344	4 548 194	4 655 617
- Mat. & Outillages	11 091 490	10 165 853	925 637	1 387 082
- Mat. de Transport	5 254 859	3 390 817	1 864 042	2 237 673
- Autres Immobilisations	2 855 418	2 550 833	304 585	230 124
Total	28 485 315	19 422 847	9 062 468	9 930 506

A-2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes totalisent la somme de **857 464 DT** au 31/12/2018.

DESIGNATION	Val. Brute	Dépréciation	Val. Nette 31-12-18	Val. Nette 31-12-17
- Actions libérées	1 007 464	150 000	857 464	474 400
Total	1 007 464	150 000	857 464	474 400

La composition du portefeuille titre de la S.O.T.E.TEL se présente comme suit :

Désignation	Participation	%	Dépréciation	V. nettes au 31/12/18	V. nettes au 31/12/17
CERA	1 000	6,25	-	1 000	1 000
A.T.I	89 900	9	-	89 900	89 900
S.R.S (1)	150 000	50	150 000	0	-
Tunisie Autoroutes	253 421	0,3	-	253 421	253 421
ESPRIT	130 000	6,5	-	130 000	130 000
TOPNET	79	0	-	79	79
SPA (sotel Algérie) (2)	383 064	49		383 064	
Total	1 007 464		150 000	857 464	474 400

(1) La « SRS » est en cours de liquidation.

(2) Participation de la sototel au capital de la nouvelle société SPA « Sotel-Algérie » créée en Algérie avec un partenaire algérien qui détient les 51% du capital. Ce montant représente 49% du capital, soit la contre valeur en dinars tunisiens de 127 900 euros.

A.3 Autres actifs non courants :

Les autres actifs non courants se composent des dépôts et cautionnements et des charges reportées. Ils totalisent au 31/12/2018 la somme de **455 447 DT** contre **2 080 061DT** au 31/12/2017. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2018	31/12/2017
• Charges reportées (indemnités de départ volontaire à la retraite)	2 062 022	3 711 642
• Moins résorptions	- 1 649 618	-1649 618
• Charges reportées (certifications pour mise à niveau Technologiques)	715 450	669 475
• Moins résorptions	-672 407	-651 438
Totaux	455 447	2080 061

A-4 Stocks

Les stocks de la SO.T.E.TEL se composent essentiellement de câbles, accessoires et matériel téléphonique, pièces de rechanges et fournitures. Ils représentent un montant de **3 404 078 DT** au 31/12/2018 contre **2 753 557** à u 31/12/2017. Le détail de ces soldes se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017		
	V. brute	Provisions	V. nette	V. brute	Provision	V. nette
Matières premières	3 616 455	-791 778	2 824 677	2 988 825	-814 230	2 174 595
Matières consommables	548 487		548 487	552 430		552 430
Fournitures	30 914		30 914	26 532		26 532
Totaux	4 195 856	-791 778	3 404 078	3 567 787	814 230	2 753 557

A-5 Clients & comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés débiteurs se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2018	31/12/2017
- Créances facturées	21 560 949	28 758 572
- Créances retenues de garantie	7 411 372	7 822 403
- Créances à facturer	21 788 086	11 603 731
Totaux des créances avant provisions	50 760 407	48 184 706
Provisions pour créances douteuses	-6 739 249	- 6 271 615
Totaux des créances après provisions	44 021 158	41 913 091

A-6 Autres actifs courants

Les autres actifs courants totalisent au 31/12/2018 une somme de **10 203 778 DT** contre un solde de **8 891 944 DT** au 31/12/2017 . Le détail de ces soldes se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2018	31/12/2017
- Personnel avances et acomptes	198 706	185 792
- Organismes représentant le personnel	61 191	30 119
- T.F.P à récupérer	353 033	446 717
- Débiteurs divers	344 585	387 729
- Crédit d'impôts	8 401 642	7 866 636
- Avance sur acompte fiscal	471 030	-
- Charges constatées d'avance	398 640	
- Moins provisions	-25 049	-25 049
Totaux	10 203 778	8 891 944

A-7 Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent au 31/12/2018 un solde débiteur de **57 628 DT** contre **60 931 DT** au 31/12/2017. L'évolution de ces soldes par nature se présente comme suit :

DESIGNATIONS	3/12/2018	31/12/2017
- Régie d'avances et d'accréditifs	46 944	50 635
- Placements (Actions Sicav)	10 684	10 296
- Valeurs brutes	57 628	60 931
Totaux	57 628	60 931

A-8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2018 un solde débiteur de **2 452 342 DT** contre **959 330 DT** au 31/12/2017. L'évolution de ces soldes se présente comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
- Banques	2 385 257	923 005
- C.C.P	63 908	34 966
- Caisses (fonds de caisse agence Lybie)	3 177	1359
Totaux	2 452 342	959 330

P-1 Capitaux propres

Les capitaux propres **avant résultat** présentent un solde de **22 525 056 DT** au 31/12/2018 contre **16 516 237 DT** au 31/12/2017.

DESIGNATIONS	31/12/2018	31/12/2017
- Capital social	23 184 000	23 184 000
- Réserves légales	1 972 467	1 972 467
- Réserves pour fonds de régulation (actions Sotetel)	500 000	500 000
- Avoir des actionnaires	-352 546	-352 934
- Autres capitaux propres (prime d'émission)	1 054 674	1 054 674
- Résultats reportés	-3 833 539	-9 841 970
Totaux	22 525 056	16 516 237

P-1-1 Capital social

Le capital de la SOTETEL est réparti entre les actionnaires comme suit :

<input type="checkbox"/> Capital social (en DT)	23 184 000
<input type="checkbox"/> Nombre d'actions	4 636 800
<input type="checkbox"/> Valeur nominale de l'action (en DT)	5
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	1 327
Actionnaires	
<input type="checkbox"/> Tunisie Télécom	35.00%
<input type="checkbox"/> Al Atheer Com	7,47%
<input type="checkbox"/> Divers porteurs (capital flottant)	57,53%

P-1-2 Résultats reportés

Le solde de ce compte au 31/12/2018 est de **-3 833 539 DT** contre **-9 841 970 DT** au 31/12/2017. Cette variation résulte du bénéfice de l'exercice 2017.

P-2 Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2018 net d'impôts est bénéficiaire de **4 045 857 DT** contre un bénéfice de **6.008.431 DT** en 2017.

P-3 -1 Provisions pour risques

Le solde de cette rubrique totalise au 31/12/2018 la somme de **642 644 DT** contre la somme de **1 776 356 DT** au 31/12/2017. Il se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2018	31/12/2017
- Provisions pour risque fiscal	454 990	1 338 243
- Provisions risque fiscal agence Lybie	150 000	150 000
- Provisions affaires contentieuses	37 654	175 000
- Autres provisions pour risque& charges	-	113 113
Totaux	642 644	1 776 .356

P-3-2 Emprunts

Le solde de cette rubrique totalise au 31/12/2018 la somme de **3 376 659 DT** contre la somme de **5 091 531 DT** au 31/12/2017. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2018	31/12/2017
- Emprunt BT (plan départ volontaire à la retraite)	1 472 725	2 454 543
- Emprunt leasing BT	281 385	585 083
- Emprunt leasing Attijari Bank	1 622 549	2 051 905
Totaux	3 376 659	5 091 531

P-4 Fournisseurs & comptes rattachés

La rubrique Fournisseurs & comptes rattachés totalise au 31/12/2018 un solde de **18 062 223 DT** contre un solde de **12 487 420 DT** au 31/12/2017. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2018	31/12/2017
- Fournisseurs ordinaires	10 140 416	6 025 213
- Fournisseurs "effets à payer"	6 940 647	5 057 639
- Fournisseurs "factures à établir"	981 160	1 404 568
Totaux	18 062 223	12 487 420

P-5 Autres passifs courants

Ce compte présente un solde créditeur de **18 510 211 DT** au 31/12/2018 contre **15 768 796 DT** au 31/12/2017. Le détail de ce compte se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2018	31/12/2017
Clients créditeurs :	1 516 366	797 571
Tunisie Télécom (avances sur commandes)	268 309	268 309
Autres clients (avances sur commandes)	1 248 057	529 262
Personnel et comptes rattachés	2 350 498	1 672 818
Etat et collectivités publiques	384 839	176 128
Retenues à la source à reverser	313 240	119 700
Autres impôts et taxes à payer	71 599	56 428
Etat, taxes / chiffre d'affaires	3 432 044	3 713 146
Créditeurs divers	10 108 554	8 663 582
Dividendes et jetons de présence	717 910	745 551
Totaux	18 510 211	15 768 796

P-6 Concours bancaires et autres passifs financiers

Cette rubrique présente un solde de **3 351 714 DT** au 31/12/2018 contre **9 415 049 DT** au 31/12/2017.

DESIGNATIONS	31/12/2018	31/12/2017
- Concours bancaires	704 450	4 921 224
- Echéances à –d’un an	2 647 264	4 493 825
Echéances à moins d’un an (leasing Attijari)	661 742	566 868
Echéances à moins d’un an (leasing BT)	303 699	278 469
Echéances à moins d’un an BT (départ volontaire)	981 818	981 818
Echéances à moins d’un an BT (crédit de financement)	700 005	166 670
Echéances à moins d’un an BT (crédit Marché CPE)	-	2 500 000
Totaux	3 351 714	9 415 049

P-7 Engagements hors bilan

Le montant des engagements hors bilan émis par la SOTETEL au 31/12/2018 est de **16 959 277 DT** contre **14 405 296 DT** au 31/12/2017.

Le détail de ces engagements se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2018	31/12/2017
- Cautions provisoires	68 800	214 500
- Cautions définitives	11 984 855	10 869 703
- Cautions d’avances	946 716	268 127
- Cautions de garantie	3748 572	2 825 156
- Cautions Douanières	210 334	227 809
Total	16 959 277	14 405 296

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont atteint au 31/12/018 un solde de **47 291 728DT** contre **47 444 952 DT** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2018	31/12/2017
- Ventes, travaux & services locaux	45 901 171	46 963 663
- Ventes, travaux & services à l'export	1 134 799	289 321
- Produits divers ordinaires	255 758	191 968
Totaux	47 291 728	47 444 952

R-1-1 Répartition du chiffre d'affaires par activité

Le chiffre d'affaires réalisé jusqu'au 31/12/2018 est de **47 035 970 DT** contre **47 252 984 DT** au 31/12/2017.

La répartition du chiffre d'affaires par activité est comme suit :

Activités	31/12/2018	31/12/2017	Variation
- RA & BACKBONE	23 891 347	26 979 267	-3 087 920
- CORE	674 797	1 207 502	-532 705
- WIRELESS	8 292 219	8 196 132	96 087
- SERVICES CONVERGENTS	13 042 807	10 563 912	2 478 895
- EXPORT	1 134 800	289 321	845 479
- FORMATION		16 850	-16 850
Totaux	47 035 970	47 252 984	-217 014

R-2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont atteint un solde de **44 181 240 DT** au 31/12/2018 contre **42 972 904 DT** au 31/12/2017. Ces charges sont détaillées comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2018	31/12/2017
- Achats consommés	24 310 233	24 324 059
- Services extérieurs	2 102 244	1 964 555
- Autres services extérieurs	1 340 354	1 474 952
- Charges diverses ordinaires	79 982	1 100 364
- Impôts et taxes	861 994	532 444
- Charges de personnel	13 159 487	11 764 429
- Dotations aux amortissements et aux provisions	2 326 946	1 812 101
Totaux	44 181 240	42 972 904

R-2-1 Achats consommés & variation des stocks

Cette rubrique présente un solde de **24 310 233 DT** au 31/12/2018. Le détail de ces postes se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2018	31/12/2017
- Achats consommés	16 462 197	15 470 462
- Achats de carburants et lubrifiants	714 684	797 482
- Charges de sous-traitance	7 133 352	8 044 898
- Achats liés à une modification comptable	-	11 217
Totaux	24 310 233	24 324 059

R-2-2 Services extérieurs

Cette rubrique présente un solde de **3 442 598 DT** au 31/12/2018 contre **3 439 507 DT** au 31/12/2017
Le détail des services extérieurs se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2018	31/12/2017
- Loyers	98 656	42 344
- Primes d'assurances	337 232	313 594
- Communications et publicités	121 211	128 743
- Déplacement du personnel	149 700	155 885
- Formations du personnel (net de ristourne TFP)	112 877	63 601
- Honoraires	219 365	291 706
- Location main d'œuvre	375 746	532 098
- Maintenance Smart Net	975 364	793 197
- Etudes et expertises pylônes GSM	207 651	262 477
- Entretien et réparations	301 238	280 548
- Dons et subventions au personnel	188 300	189 573
- Autres	355 258	385 741
Total	3 442 598	3 439 507

R-2-3 Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent au 31/12/2018 un montant de **13 159 487DT** contre **11 764 429 DT** au 31/12/2017. Ces charges sont détaillées comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2018	31/12/2017
- Salaires, compléments, indemnités & primes	10 827 917	9 704 919
- Charges sociales légales	2 331 570	2 059 510
Total	13 159 487	11 764 429

R-2-4 Autres charges

Le solde de cette rubrique au 31/12/2018 s'élève à **941 976 DT** contre **1 632 808 DT** Au 31/12/2017
Ces charges sont détaillées comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2018	31/12/2017
- Charges diverses ordinaires	79 982	1 100 982
- Impôts, taxes et versements assimilés	861 994	531 826
Total	941 976	1 632 808

R-2-5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique au 31/12/2018 s'élève à **2 326 946 DT** contre **1 812 101 DT** au 31/12/2017.
Ce solde se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2018	31/12/2017
Total Dotations	4 092 644	4 784 113
- Dotations aux amortissements immob. corporelles & incorporelles	1 344 888	1 224 536
- Dotations aux résorptions (certifications technologiques)	20 970	70 380
- Dotations aux provisions pour dépréciation comptes clients	584 524	318 735
- Dotations aux provisions pour risque fiscal	454 990	1 443 920
- Dotations aux provisions dépréciations des stocks	-	76 924
- Dotations aux provisions affaires contentieux	37 654	-
- Dotations aux résorptions des charges reportées	1 649 618	1 649 618
Total (Reprises)	-1765 698	-2 972 012
- Reprise sur provisions risque fiscal	-1 338 243	-1 215 956
- Reprise sur autres provisions risque fiscal	-113 113	
- Reprise sur provisions affaires contentieux	-175 000	
- Reprise sur provisions (apurement comptable)		-1 257 857
- Reprise/ provisions pour dépréciations des stocks	-22 452	-18 501
- Reprise/ provisions pour dépréciation comptes clients	-116 890	-479 698
Total Net	2 326 946	1 812 101

R-3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de **3 110 488 DT** au 31/12/2018 contre **4 472 048 DT** au 31/12/2017.

R-3-1 Charges financières

Le montant des charges financières arrêté au 31/12/2018 est de **1 806 031DT** contre **1 950 012 DT** au 31/12/2017.

R-3-2 Produits financiers

Le solde de cette rubrique au 31/12/2018 s'élève à **447 761 DT** contre **131 710 DT** au 31/12/2017.

R-3-3 Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique est de **1 122 937 DT** au 31/12/2018 contre **3 463 151 DT** au 31/12/2017.

R-4 Impôt sur le résultat

L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base du minimum d'impôt. Le résultat net se présente alors comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2018	31/12/2017
- Résultat comptable avant impôt	2 875 155	6 116 897
- Impôt sur les sociétés (min d'impôt : 0,2% du CA brut)	-104 379	-108 466
Résultat Net	2 770 776	6 008 431

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est élaboré selon le modèle de référence qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds. Ainsi, les flux de trésorerie de l'exercice sont classés en flux provenant (ou utilisés) des (ou dans) les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

La variation positive globale de la trésorerie au 31/12/2018 est de **5 709 786 DT** et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	12 091 412	441 936
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-185 997	1 930 475
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-6 195 629	-3.022.736
VARIATION DE LA TRESORERIE	5 709 786	-650.325

F-1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les activités d'exploitation font ressortir au 31/12/2018 un flux positif de **12 091 412 DT**.

F-2 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les activités d'investissement font ressortir au 31/12/2018 un flux négatif de **185 997 DT**.

F-3 Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Les activités de financement font ressortir au 31/12/2018 un flux négatif de **6 195 629 DT**.

NOTES RELATIVES AUX PARTIES LIEES

1- Identifications des parties liées

Les parties liées de la SOTETEL sont les suivantes :

- La société TUNISIE TELECOM :

Il s'agit de la société mère de la SOTETEL dont elle détient 35% du capital. TUNISIE TELECOM est également le principal client de la SOTETEL.

- L'Agence Tunisienne d'Internet « ATI » :

La SOTETEL détient 9 % de son capital.

- La société SRS :

Cette société est détenue à 50% par la SOTETEL et est en liquidation. La participation de la SOTETEL qui s'élève à un montant de 150 KDT est totalement provisionnée.

- La Société DBA-Tech Algérie :

Une convention cadre de partenariat lie la SOTETEL à cette société de droit Algérien ainsi que le groupe TELNET Tunisie.

- Les dirigeants de la SOTETEL :

Il s'agit du président du conseil, des administrateurs et du directeur général.

2- Transactions effectuées avec les parties liées autres que les dirigeants de la société :

- Transactions et soldes avec TUNISIE TELECOM :

Les prestations réalisées courant 2018 pour le compte du client TUNISIE TELECOM totalisent un montant de **37 950 212 DT HTVA** représentant 80.68% du chiffre d'affaires global.

Les créances sur TUNISIE TELECOM comptabilisées par la SOTETEL au 31 décembre 2018 s'élèvent à **32 965 204 DT** dont **11 466 152 DT** de créances facturées et **18 497 609 DT** de travaux effectués et non encore facturés.

- Transactions et soldes avec l'ATI :

Les créances sur l'ATI comptabilisées par la SOTETEL au 31 décembre 2018 s'élèvent à **121 229 DT**.

- Transactions et soldes avec DBA-Tech Algérie :

Le solde comptable dans les livres de la SOTETEL est débiteur de **1 263 313 DT**. Ce montant est totalement provisionné au 31.12.2018.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Arrêté au 31 Décembre 2018 (exprimé en Dinars Tunisiens)

PRODUITS	31/12/2018	31/12/2017	CHARGES	31/12/2018	31/12/2017	SOLDES	31/12/2018	31/12/2017
Ventes travaux & services	47 035 970	47 252 984	Coût de production	24 310 233	24 324 059	Marge sur Coût Matières	22 725 737	22 928 925
Marge sur Coût Matières	22 725 737	22 928 925	Autres charges externes	3 442 598	3 439 507	Valeur ajoutée brute	19 283 139	19 489 418
Valeur ajoutée brute	19 283 139	19 489 418	Impôts et taxes	861 994	531 826			
			Charges de personnel	13 159 487	11 764 429	Excédent brut d'exploitation	5 261 658	7 193 163
Excédent brut d'exploitation	5 261 658	7 193 163	Autres charges ordinaires	79 982	1 100 982			
Autres produits ordinaires	255 758	191 968	Charges financières	1 806 031	1 950 012			
Produits financiers	447 761	131 710	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 326 946	1 912 101			
Autres Gains ordinaires	1 122 937	3 463 151	Impôt sur les sociétés	104 379	108 466			
						Résultat des activités ordinaires	2 770 776	6 008 431
Effet positif des modifications comptables	1 275 081	-						
Total	8 363 195	10 979 992	Totaux	4 317 338	4 971 561	Résultat net après modifications comptables	4 045 857	6 008 431

Rapport Général du commissaire aux comptes Sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications** qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de **70 514 364 TND**, un résultat net bénéficiaire de **4 045 857 TND**, des capitaux propres avant résultat de l'exercice de **22 525 056 TND** et une trésorerie positive à la fin de l'exercice de **1 747 891 TND**.

*A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la **Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications** au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.*

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquées dans notre rapport :

*En 2018, la SOTETEL a procédé à l'apurement des comptes « fournisseurs factures non parvenues » relatifs aux dettes cumulés envers les sous-traitants estimés durant les exercices antérieurs. Les ajustements comptables relatifs à ces apurements pris en considération aux états financiers ont eu un impact positif sur les résultats au 31 décembre 2018 évalué à **1 879 019 TND** dont **1 275 081 TND** d'effets de modifications comptables.*

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.
Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 mai 2019

P/Le groupement

Cabinet Jamel SASSI – Elf Conseil

Jamel SASSI

Rapport spécial du commissaire aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas avisé de l'existence de conventions conclues au cours de l'exercice 2018 et visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

D'autre part, nos investigations ont révélé l'existence des conventions conclues en 2018 et qui sont :

- 2 contrats de leasing avec Attijari Leasing pour l'acquisition de matériel de transport pour un montant total de 262 318 DT.
- Convention d'emprunt bancaire avec la Banque de Tunisie pour un montant de 1.200.000 DT remboursable sur 3 mois avec un taux d'intérêt de TMM + 3%.
- Un contrat de location conclu avec la Société MIP portant sur un local de 415 m² à la zone industrielle Charguia 2. Le loyer constaté en 2018 s'est élevé à la somme de 10 710 DT.
- Un contrat de location conclu avec la Société ATUPAL portant sur un local de 3000 m² de terrain, 1000 m² de Hangar et 800 m² de bâtiment administratif à la zone industrielle sidi Abdelhamid Sousse. Le loyer constaté en 2018 s'est élevé à la somme de 31 781 DT.
- Un contrat de location conclu avec Maitre Nebil FEKI (avocat) portant sur un appartement à Monastir. Le loyer constaté en 2018 s'est élevé à la somme de 3 272 DT.

B-Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018 :

- Convention d'emprunt bancaire avec la Banque de Tunisie pour financer le marché de maintenance du METRO pour un montant de 1.000.000 DT remboursable sur 12 mois avec un taux d'intérêt de TMM + 3%.
- Convention d'emprunt bancaire avec la Banque de Tunisie pour financer le marché CPE pour un montant de 2.500.000 DT remboursable sur 3 mois avec un taux d'intérêt de TMM + 3%.
- 6 contrats de leasing avec Attijari Leasing pour l'acquisition de matériel de transport et divers outillages et matériels pour un montant total de 1.407.009 DT.
- Un contrat de location conclu avec la Société AGRODIS en 2017 portant sur l'exploitation d'un local appartenant à la SOTETEL à MEGRINE. Le loyer facturé en 2018 s'est élevé à la somme de 15 254 Dinars;
- Convention d'emprunt bancaire avec la Banque de Tunisie pour financer le plan de départ volontaire à la retraite pour un montant de 4.500.000 DT remboursable sur 5 ans avec un taux d'intérêt de TMM + 2,5%.
- Contrat de leasing avec la Banque de Tunisie pour l'acquisition de matériel de transport pour 612.100 DT ;
- Contrat de leasing avec la Banque de Tunisie pour l'acquisition de matériel et outillage de chantier ainsi que de machine de forage pour une valeur totale de 772.746 DT ;
- 6 contrats de leasing avec Attijari Leasing pour l'acquisition de matériel de transport et divers outillages et matériels pour un montant total de 1.701.006 DT.
- Des contrats de locations conclus avec la Société Tunisie Telecom qui exploite en locations les propriétés suivantes appartenant à la SO.T.E.TEL :
 - Contrat de location conclu en Octobre 2012 portant sur l'exploitation d'un local appartenant à la SOTETEL en tant qu'agence Commerciale de Tunisie Telecom à Sfax d'une superficie de 76 m². Le loyer constaté en 2018 s'est élevé à la somme de 29 537 Dinars;
 - Contrat de location d'un ensemble immobilier situé à Ksar Said. Le loyer constaté en 2018 s'est élevé à la somme de 142 935 Dinars;
 - Contrat de location de la terrasse du bâtiment sis Rue des Entrepreneurs Z.I La chargaia pour 30 m² conclu en novembre 2003 sur une période de 15 ans pour l'installation d'une station GSM et les installations y afférant. Le loyer constaté en 2018 s'est élevé à la somme de 7 861 Dinars;

- Contrat de location conclu en Octobre 2011 sur 15 ans portant la location d'une superficie de 40m² située à la zone industrielle de Sousse pour l'installation d'une station GSM et les installations y afférant. Le loyer constaté en 2018 s'est élevé à la somme de 10 553 Dinars;

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se présentent comme suit au titre de l'exercice 2018 (Montants en DT):

Désignation	Charge	Passif
Rémunérations des membres du comité permanent d'audit	15 000	15 000
Jetons de présence	48 000	48 000
Rémunérations brutes du Directeur Général (y compris les charges sociales l'égales)	203 483	31 986
Rémunérations brutes de l'ancien Directeur Général (y compris les charges sociales l'égales)	74 489	
Rémunérations brutes du Directeur Général Adjoint (y compris les charges sociales l'égales)	134 017	16 966
Avantages en nature du Directeur Général : Voiture de fonction + 500 litres d'essence par mois + frais des services télécoms fixe à raison de 120 DT par trimestre et mobile contre présentation de factures + assurance groupe.		

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 mai 2019

P/Le Groupement
Cabinet Jamel SASSI – Elf Conseil

Jamel SASSI